

L'ISP exige la paix à Gaza !

Les meurtres de civils, de femmes et d'enfants doivent cesser. Toutes les parties concernées doivent déposer les armes. Israël doit immédiatement veiller à ce que les envois d'aide humanitaire parviennent à la population. Le Hamas doit libérer les otages.

Nous condamnons les attaques du Hamas contre des civils en Israël le 7 octobre 2023, mais la réponse militaire d'Israël a été disproportionnée et a conduit à une catastrophe humanitaire. Des dizaines de milliers de civils, dont beaucoup de femmes et d'enfants, ont été tué.e.s. Les attaques contre les infrastructures ont aggravé la situation : seuls quatre hôpitaux sont actuellement partiellement fonctionnels dans l'ensemble de la bande de Gaza. Le personnel médical travaille sans accès au carburant et aux médicaments et sans sécurité. Il opère des enfants sans anesthésie. Ils/Elles sauvent des vies - alors que leurs propres familles sont assassinées.

Cela fait maintenant plus d'un an et demi que la guerre à Gaza a commencé, suite à l'attaque du Hamas contre Israël le 7 octobre 2023. La situation à Gaza est plus que critique. Israël bloque les livraisons d'aide humanitaire à Gaza depuis dix semaines. Les pénuries de nourriture, de médicaments et d'autres produits de première nécessité touchent de plus en plus de personnes chaque jour.

Dans le cadre du mouvement syndical mondial, nous avons condamné les crimes de guerre perpétrés tout au long du conflit et soutenu les travailleurs.euses de la santé publique de Gaza en sensibilisant à leur situation dans les forums internationaux.

Le personnel médical et les services d'urgence soutiennent la société et protègent les droits humains les plus fondamentaux. Nous condamnons les attaques contre ces groupes professionnels. Il s'agit d'un crime et d'un désastre moral.

Nous condamnons les crimes de guerre qui ont été commis.

L'ISP exige :

1. Un cessez-le-feu permanent et l'arrêt immédiat des attaques contre le personnel médical, les services d'urgence et les travailleurs.euses humanitaires.
2. L'accès immédiat, sûr et sans restriction de l'aide humanitaire à Gaza et à la population palestinienne et la fin immédiate du blocus.
3. La fin du déplacement, de la déportation et de l'éloignement continu de la population.
4. La protection des civils et des fonctionnaires, y compris les travailleurs.euses humanitaires et les journalistes, conformément au droit international et à la Convention des Nations unies.
5. Que l'aide humanitaire de l'UNRWA - eau, électricité, médicaments, carburant - soit autorisée immédiatement.
6. La libération immédiate des otages.